



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 29/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 23    Votants : 29    Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013

Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 avril 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÛN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

**Secrétaire** : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Compte Administratif 2012**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.31, L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2012 approuvant le Budget Primitif de la Commune ;
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 9 octobre 2012 et 16 janvier 2013 approuvant les décisions modificatives ;

Madame le Maire présente le compte administratif 2012 de la Commune qui fait apparaître les résultats d'exercice suivants :

FONCTIONNEMENT	Réalisé	
Recettes	6 193 368,22 €	
Dépenses	5 917 618,95 €	
Résultat de l'exercice 2012	275 749,27 €	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 227 741,38 €	
RESULTAT DE CLÔTURE	2 503 490,65 €	
INVESTISSEMENT	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	2 472 282,61€	346 375,00 €
Dépenses	1 419 359,20 €	389 619,06 €
Résultat de l'exercice 2012	1 052 923,41 €	- 43 244,06 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 1 534 083,45 €	
RESULTAT DE CLOTURE	- 481 160,04 €	- 43 244,06 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE	1 979 086,55 €	

Vu l'avis de la Commission des Finances du 04 avril 2013

Sous la présidence du ^plus âgé de l'Assemblée, Monsieur Robert ESPINOSA, et

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (5 abstentions : Mmes et MM. SALAÛN, MOUNIC, GESTA, FERTE et LOUGE) Madame le Maire ne participant pas au vote :**

- d'adopter le Compte Administratif 2012 de la Commune arrêté aux résultats ci-dessus ;
- de constater les identités de valeur avec le Compte de Gestion du Trésorier de Grenade ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire,

  
Lysiane MAUREL

